

Intervention dans le cadre du séminaire FILL & SLL
"Observation partagée des financements publics"
30 mai 2011

1. Présentation du dispositif interrégional d'observation des FPC
2. Présentation du dispositif régional Paca / Exemples de traitements menés en Paca / Partenariat ARL Paca

**Présentation du dispositif interrégional
d'observation des financements publics de la culture**

Dans le cadre d'un partenariat avec la Direction générale de la création artistique du Ministère de la Culture - DGCA, 5 agences régionales se coordonnent pour la réalisation d'une lecture interrégionale des résultats de leurs enquêtes respectives.

*** 5 Territoires et Agences régionales**

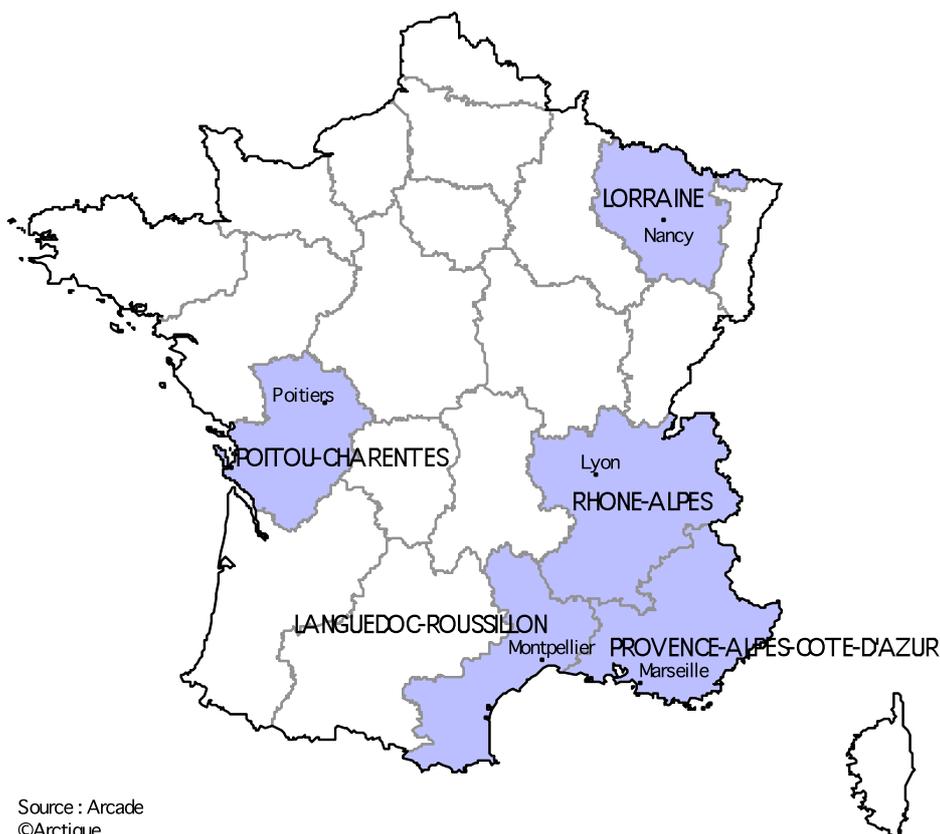
ARSV - région Poitou-Charentes
Arteca - région Lorraine
Obster - région Languedoc-Roussillon
La Nacre - région Rhône-Alpes
Arcade - région Paca

Sur ces 5 agences (2 culturelles et 3 SV), 3 réalisent cette enquête en continu (Arteca et Obster) ou ponctuellement (Arcade) depuis les années 90, en complémentarité de l'enquête nationale menée par le ministère de la Culture (DEPS). La base méthodologique est donc celle du Deps, mais chaque agence a appliqué depuis des aménagements spécifiques.

Au-delà des résultats propres à chaque région, l'objectif est de définir une méthodologie commune et facilement généralisable à d'autres régions permettant de disposer d'analyses au niveau national, mais avec des constats établis à une échelle régionale, et garantissant un socle commun pour des approches comparatives et d'analyse de profils et de tendances.

Les 5 agences ont bénéficié d'un soutien financier spécifique du ministère de la Culture et de la Communication, et ceci dans le cadre des réflexions engagées à la suite des Entretiens de Valois sur les politiques de soutien au spectacle vivant.

De manière synthétique, la mise en regard des résultats propres à chaque région portera sur la mesure de l'effort culturel des principaux financeurs publics du secteur pour l'année budgétaire 2008 et l'analyse contextualisée des dépenses par filière, notamment le spectacle vivant et les arts visuels qui feront l'objet de lectures plus fines.



Source : Arcade
©Arctique

1. Champ de l'enquête

* Types de financeurs étudiés

État (Drac et crédits centraux du Ministère de la Culture)

Conseils régionaux

Conseils généraux

Villes de plus de 10 000 habitants

Intercommunalités à fiscalité propre (EPCI) ayant dans leur périmètre (au 31/12/2008) au moins une ville de plus de 10 000 habitants

Soit un total de près de **400 financeurs** publics enquêtés sur 5 régions.

Est également prévu l'étude d'un échantillon de Villes de moins de 10 000 habitants et de communautés de communes à partir d'une collecte essentiellement portée par l'ARSV et l'Obster, dont les territoires sont caractérisés par une présence moindre de villes d'importance démographique, ou d'un intense maillage de communes de moins de 10 000 habitants. Il s'agira d'adopter une approche plus qualitative permettant de faire ressortir des typologies (qualification d'une dizaine de types). Des traitements statistiques seront réalisés sur les flux des financeurs vers ces communes.

Estimation du nombre de budgets / financeurs étudiés

	Poitou- Charentes	Languedoc -Roussillon	Lorraine	Rhône- Alpes	PACA	
État (DRAC et crédits centraux du MCC)	1	1	1	1	1	5 directions régionales
Conseils régionaux	1	1	1	1	1	5 Conseils régionaux
Conseils généraux	4	5	4	8	6	27 conseils généraux
Villes (> 10000 hab.)	12	22	31	81*	85**	231 villes > 10 000 hab.
EPCI (avec au moins 1 ville > 10 000 hab)	11	9	18	33	31	102 EPCI
	29	38	55	124	124	370 financeurs étudiés
Échantillon de communes de moins de 10 000 hab. et intercommunalités	des régions Poitou-Charentes et Languedoc-Roussillon					environ 98 financeurs étudiés ***

* Dont la ville de Privas (chef lieu du département de l'Ardèche avec une population inférieure à 10 000 habitants)

** Dont les villes de Saint-Tropez et La Trinité

*** L'échantillon sera grossi par l'apport ultérieur des autres régions

Le **lancement effectif** des enquêtes régionales s'est étalé entre juillet 2009 et juin 2010.

A ce jour :

Arsv : collecte terminée, repérage en cours des labels et dispositifs

Arteca : collecte en cours des budgets des CG

Obster : collecte en cours du budget Drac et autres données complémentaires

La Nacre : collecte en cours pour 1 CG, 9 villes et autres données complémentaires

Paca : collecte terminée, lissage et repérage des labels en cours, traitements particuliers en cours.

Nous avons également envisagé, en région Paca, d'élargir notre collecte avec les crédits européens, ainsi que les crédits d'autres ministères que celui de la culture. Notamment les financements alloués aux établissements relevant du Ministère de l'Education nationale (établissements d'enseignement général, secondaire et universitaire), le ministère des affaires étrangères par le biais de la diplomatie culturelle, le ministère de l'agriculture, le ministère de l'emploi (emplois aidés). Nous pourrions éventuellement donner des enveloppes globales mais méthodologiquement la collecte serait très lourde et difficilement traitable sur un même niveau d'échelle (en terme de volume pour l'Education nationale et de temps pour les crédits européens de la programmation 2000-2006).

* Champ couvert

Les dépenses dans tous les secteurs culturels : spectacle vivant, arts visuels, livre, patrimoine, cinéma, pluridisciplinaire et autres (cultures régionales, multimédia, culture scientifique et technique...).

Par souci de comparabilité interrégionale, nous avons opté pour l'affichage des dépenses culturelles valorisées dans la nomenclature budgétaire des financeurs publics.

La collecte comprend donc les dépenses inscrites dans la fonction 3 Culture ou sous-fonctions culturelles, les dépenses inscrites en budgets annexes pour les structures culturelles municipales ou en régie directe, ainsi que les dépenses de prestation en nature lorsqu'elles sont évaluées.

Concernant les dépenses de l'Etat, la collecte porte sur le budget des Drac, les crédits centraux du Ministère de la Culture attribués en région et les crédits de structures nationales déléguées ; CNL, CNC, Anom, INRAP, SDAP, DGD, Dicréam, Monum...

* Documents de travail

Comptes administratifs et annexes, extraits des grands livres, délibérations, tableaux de bord et de suivi des services...

Les comptes administratifs constituent la base du travail de collecte. Ils représentent la politique culturelle affichée et traduite dans un cadre légal de la comptabilité publique. Ils doivent être adoptés avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice concerné, et être déposés en Préfecture pour un contrôle de légalité.

Le recueil des documents administratifs nécessite de nombreuses relances, demandes de précisions, mais aussi, pour nombre de collectivités qui ne prennent pas le temps de répondre, de se rendre en préfecture et sous-préfecture.

Il n'y a pas d'homogénéité dans la présentation des comptes et des dépenses. Chaque présentation est particulière. Elle reflète l'organisation interne du financeur enquêté ; selon l'organisation administrative, le service des affaires culturelles n'a pas forcément une lisibilité complète des dépenses culturelles (ex : Direction générale adjointe de la Culture, service d'action culturelle ou encore service mutualisé entre la commune et l'EPCI).

Les principales difficultés rencontrées :

- définition variable du champ culturel, amenant par exemple certaines collectivités à intégrer dans le champ les « fêtes et cérémonies ».
- absence de comptabilité analytique distincte par équipement, entraînant des difficultés à attribuer à chacun les dépenses de gestion 011(charges à caractère général) et 012 (charges de personnel).
- erreurs de classification fonctionnelle pour certains financements qui devraient être lus en fonction 3 (exemple de certaines subventions ou charges de personnel inscrites en fonction 0 Services généraux).
- absence de mémoire écrite concernant l'objet de subventions attribuées pour un projet.

Enfin, concernant les dépenses d'investissement qui sont, pour une grande partie, pluriannuelles, l'information n'est pas fournie dans les documents transmis. Leur lecture pour l'exercice 2008 est par conséquent limitée, et nécessiterait un questionnement particulier auprès des financeurs enquêtés.

2. Les principales étapes de travail

* La présentation de la démarche en région

Cette étape préalable au lancement effectif de l'enquête, portée par chaque agence, consiste en la mise en place de comités de pilotage, de suivi ou de groupes de travail. Ces diverses instances permettent d'organiser des moments d'échanges avec les tutelles, les collectivités à enquêter, les partenaires et professionnels culturels. Elles ont ainsi permis de présenter la démarche méthodologique envisagée, définir les objectifs, et d'assurer une continuité dans les échanges sur les attentes de ce travail en région.

* Les réunions de travail du comité interrégional menées à ce jour :

18 mars 2010 - Paris : réunion avec C. Lephay-Merlin sur la délimitation du champ de l'enquête interrégionale

15 avril 2010 - Nancy : réunion sur les outils à mettre en place

2 juin 2010 - Paris : réunion sur la méthodologie commune

15 juillet 2010 - Avignon : réunion sur le rapprochement entre les nomenclatures des agences Arteca, Obster et Arcade, les données contextuelles à collecter

21 février 2011 – Paris : réunion sur les contours du champ de l'enquête et des détails de codage

29 avril 2011 – Paris : réunion sur la mise en place de la nomenclature commune des bénéficiaires SV, et organisation pour la construction des tableaux de lecture

* Les outils

- Des outils d'échanges mis en place ; une liste de diffusion mails protégée, un accès serveur pour le téléchargement de documents, et récemment un tableur en ligne qui permet des interventions simultanées sur un même document de travail (EditGrid).

- Des moments d'échanges réguliers ; réunions physiques, conférences Skype ou téléphoniques, échanges mails

- 2 outils techniques de saisie, de codage et de traitement que sont la base 4D de l'agence Arteca ou tout simplement le logiciel Excel.

- Des guides de nomenclatures et de codage.

- Une animation du groupe portée par l'Arcade, exemple des courriers communs pour la collecte de certaines dépenses.

* Les prochaines étapes de travail

Présentation d'un point d'étape lors de la réunion de la plateforme nationale du 7 juin 2011 (DGCA)

Construction des lectures interrégionales

Y compris le repérage de certains bénéficiaires qui permettra d'identifier les dépenses attribuées dans un cadre plus contractuel de label (en 2008, à l'époque des comptes administratifs analysés) ou de convention (repérage des scènes nationales, des compagnies conventionnées, des scènes de musiques actuelles, des aides à la création...).

Traitement des données contextuelles (démographie, indicateurs économiques...) pour situer chacune des régions et chacun des financeurs

Élaboration des supports de communication (prévue pour le dernier trimestre 2011)

Organisation des différentes restitutions.

3. Nomenclatures et codages

* Codage des dépenses

Chaque dépense fait l'objet d'une double codification Opérateur et Action, qui s'appuie sur une nomenclature permettant de caractériser :

- le bénéficiaire : qui est financé ? (une compagnie, une collectivité, une école de musique, un festival, une personne en nom propre, un centre social...)
- l'action : pour quoi faire ? (une action de production, de conservation, de diffusion, d'éducation artistique en milieu scolaire...)
- la nature économique de la dépense : fonctionnement ou investissement ? Subvention à un tiers, charges de personnel, charge directe... ?
- le dispositif : est-ce que la dépense s'inscrit dans un cadre contractuel précis (ex : scènes nationales, compagnies conventionnées, scènes de musiques actuelles...)?

Au total **45 variables sont renseignées** pour chaque dépense culturelle identifiée.

Ce codage permet ainsi de rapprocher les différentes nomenclatures comptables publiques :

La LOLF pour l'Etat	La M52 pour les Conseils généraux
La M71 pour le Conseil régional	La M14 pour les Villes et les EPCI

Lorsque l'objet de la dépense n'a pu être précisé, la règle appliquée est de coder selon la vocation principale du bénéficiaire. Ce cas est souvent rencontré dans les budgets des communes qui allouent, dans le cas de transferts à un tiers, presque exclusivement des aides au fonctionnement.

Il existe deux grandes catégories de dépenses ; les dépenses de transfert qui sont allouées à un bénéficiaire tiers (sous forme de subvention, d'aide publique...) et les dépenses directes (charges de personnel et à caractère général, investissement direct...).

Concernant les dépenses de transfert, le bénéficiaire peut être soit une structure dont l'activité relève de la culture, soit une structure hors culture mais intervenant dans le champ. Concernant les dépenses directes des financeurs (exemples : régie, école intercommunale de musique, bibliothèque municipales, BDP...).

Les dépenses de transfert entre financeurs

Ces doubles comptes sont peu nombreux et ne concernent que les dépenses entre financeurs enquêtés. Il faut les repérer afin de les neutraliser lorsque nous présentons des totaux impliquant plusieurs financeurs enquêtés. La règle appliquée est celle du 1^{er} financeur, par exemple pour l'Opéra municipal de Marseille est conservé le budget de la Ville auquel sont soustraites les aides des autres financeurs pour cet équipement.

Les restes à réaliser et les charges exceptionnelles

RAR = les engagements de dépenses n'ayant pas donné lieu à service fait en fin d'exercice, reportables au budget de l'année suivante. Ces données, collectées par certaines agences à la demande de collectivités, ne seront pas prises en compte dans le tronc commun.

Concernant les charges exceptionnelles en 67, elles sont rarement détaillées dans les comptes administratifs. La règle appliquée est d'arriver à trouver le bénéficiaire tiers car il s'agit pour la plupart du temps d'une subvention exceptionnelle.

Nomenclature sectorielle

Arts visuels

Spectacle vivant

Livre et Lecture

Patrimoine

Musées

Cinéma - Audiovisuel

Pluridisciplinaire (divisé en 2 domaines ; pluridisciplinaire culture/dépenses portant sur plusieurs secteurs ou domaines et administration/dépenses des services culture)

Autres domaines (domaines éloignés de la culture et sans possibilité d'être classés ailleurs : cuisine, broderie, philatélie, art floral, presse non culturelle, dressage...)

Transversal (ne portant pas exclusivement sur le secteur culturel (éducation populaire, socio-culturel, tourisme, organisation de débats...))

Domaine non renseigné

Un niveau plus fin de domaines est également prévu pour les secteurs Spectacle vivant (Théâtre, Arts de la rue, Cirque, Musique, Danse, SV pluridisciplinaire) et Arts visuels (arts plastiques, photo-vidéo, design, métiers d'art).

Nomenclature fine des opérateurs culturels

Cette nomenclature commune a été élaborée à partir de différentes typologies utilisées au niveau national et régional. Elle permet également de faire ressortir les bénéficiaires relevant de labels ou du réseau soutenu par le MCC (ex : circulaire du 31 août 2010, circulaire du 2 avril 2009...).

Un temps d'adaptation de cette nomenclature commune aux 5 agences est nécessaire. En effet, sa confrontation avec les données réellement collectées engendre des modifications (une typologie peut se révéler inutile ou incohérente).

Les grandes catégories de cette nomenclature sont :

Bénéficiaires à vocation principale de création et production

Bénéficiaires à vocation principale de diffusion

Bénéficiaires à vocation d'enseignement et de formation

Associations de pratique en amateur

Bénéficiaires à vocation d'action culturelle, de développement et d'information

Bénéficiaires à vocation de conservation et valorisation

Bénéficiaires hors culture soutenus pour une action relevant du champ

Nous avons repérés principalement dans cette catégorie ;

1. Collectivités et établissements publics

Comprend les communes, regroupements de communes (EPCI, Pays, Parcs, Réserves, Sivom, Sivu...), conseils généraux, conseils régionaux, Etat (Drac, CNFPT...), et autres établissements publics (Lycées, Collèges, Université...).

2. Associations socioculturelles et de loisirs

Comprend les centres socioculturels, associations d'action sociale, associations d'éducation populaire et de solidarité, associations sport et culture

3. Offices du tourisme et assimilés

Comprend les offices du tourisme, syndicats d'initiative, associations touristiques, comités de jumelage, guides touristiques...

4. Autres bénéficiaires

Comprend les bénéficiaires qui ne relèvent pas directement du champ culturel et qui n'ont pu être classés précédemment : particuliers, entreprises, associations diocésaines et culturelles...

H. Services culturels SV

Comprend les dépenses de gestion directe des financeurs enquêtés (charges de personnel et charges à caractère général) fléchées sur le spectacle vivant, mais ne relevant pas d'un équipement ou d'un festival en régie (donc, fonctionnement du service culturel, actions culturelles menées par le service...).

A décliner par domaine

Précaution – note de lecture : le détail de ces dépenses directes n'a pas toujours pu être obtenu! La lecture se fait souvent sur les sous-fonctions.

Se pose la question sur les charges directes vers des équipements ou structures SV identifiables réglées par une collectivité. Il est convenu que nous devons identifier ces "bénéficiaires pas comme les autres" et en faire une lecture séparée, notamment quand il s'agit de labels du MCC qui par leur statut (association, SARL...) auraient bénéficié par ailleurs de subventions. Il s'agit de consolider la dépense des collectivités pour ces structures (transferts + dépenses directes).

4. Exploitations interrégionales des données

L'objectif est d'identifier, de qualifier, d'analyser et de restituer les dépenses culturelles au travers de **3 axes de lecture**:

- Une approche régionale (indicateurs de volumes, moyennes, médianes),
- Une approche interrégionale, avec pour objectif de relever les profils similaires de financeurs entre nos 5 régions à partir de critères tels que le poids de la culture et l'euro culturel par habitant, strate de population (cf. DGCL)
- Une lecture fine sur les secteurs du spectacle vivant et des arts visuels (notamment l'approche bénéficiaires).

A ce jour, les éléments retenus, et soumis à proposition pour la construction des tableaux ont porté sur :

- **Données d'ensemble**

Données budgétaires et démographiques contextuelles

Synthèse des budgets globaux ; poids des dépenses culturelles dans le budget global de chaque financeur, poids de chaque financeur

- **Nature économique des dépenses**

Poste des dépenses de fonctionnement : charges de personnel, charges de fonctionnement des services, subventions, transferts aux collectivités et EPCI

Poste des dépenses d'investissement : investissement direct, subventions, transferts aux collectivités /EPCI

- **Données sectorielles**

Répartition par secteur, soutien par type de financeur

- **Lecture fine Spectacle vivant et Arts visuels**

Présentation des bénéficiaires par typologie

Poids des dépenses SV/arts visuels dans les dépenses culturelles de chaque financeur (volume, % et euros par habitant) / fonctionnement et investissement (domaine SV des actions)

Nature économique des dépenses

Répartition des dépenses par sous-domaine

Nombre de bénéficiaires, indicateur de l'euro moyen par bénéficiaire selon le financeur / fonctionnement, et écarts des moyennes entre les financeurs

Financements croisés (nombre de financeurs par bénéficiaire)

Répartition par financeur des aides pour les structures labellisées/conventionnées par le MCC

- **Un travail de réalisations cartographiques** est également envisagé (Arcade).

4. Restitution

La restitution de ce travail sera multiple et décomposée en plusieurs étapes.

Une présentation nationale, auprès de la DGCA (publication et diverses annexes informatiques), voire auprès d'autres directions du Ministère et auprès de réseaux, de groupes thématiques au niveau national (ex: PFI, Entretiens de Valois...).

Une présentation dans nos régions respectives, auprès des financeurs enquêtés, des partenaires, et des milieux professionnels.

Concernant la publication interrégionale envisagée (une enveloppe budgétaire est prévue), une réflexion est en cours sur l'élaboration du plan :

- Avant-propos, avec un regard extérieur sur ce chantier (Xavier Greffe, Philippe Teillet, Terry Clark de Chicago ?)
- Introduction méthodologique : rappel des enjeux, méthodologie commune aux 5 régions, précisions méthodologiques propres à chaque région (exemple de la collecte des dépenses hors fonction 3, panel villes de moins de 10 000 hab...), évolution des éditions pour les agences menant cette enquête depuis plusieurs années.
- Présentation de données contextuelles
- Données d'ensemble
- Profils communs de financeurs entre les 5 régions
- Données sectorielles SV et arts visuels
- Annexes : liste des financeurs enquêtés, liste des structures relevant du réseau MCC, présentation des 5 agences régionales, bibliographie, chiffres clefs.

Il est envisagé une parution de ce document pour la fin de l'année 2011, en fonction des capacités des agences ayant démarré l'enquête plus tardivement, avec une animation et un suivi technique porté par l'Arcade.

Présentation du dispositif régional Paca

Initié par la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et la Direction régionale des affaires culturelles, un dispositif d'observation des financements publics de la culture a été mis en place sur le territoire régional depuis 1990, porté par l'Arcade depuis 1999. Une enquête est à ce titre régulièrement menée (1990, 1992, 1994, 1996, 1999, 2003). L'édition 2003 a fait l'objet d'un aménagement important au niveau méthodologique, dont les principales évolutions ont porté sur l'élargissement du panel des communes afin d'intégrer en 2008 la problématique de l'intercommunalité (76 communes en 2003, 37 les années antérieures), une mise à plat de la nomenclature afin de mieux qualifier les dépenses, et une exploitation plus fine pour le secteur du spectacle vivant.

L'édition 2008

Cette nouvelle enquête porte sur l'exercice budgétaire de l'année 2008 des financeurs habituellement interrogés, et pour la première fois sur un panel d'EPCI à fiscalité propre.

Un panel d'EPCI enquêtés pour la première fois

L'année 2008 est marquée par les élections municipales et voit donc l'aboutissement d'un premier mandat 2001-2008 pour la plupart des intercommunalités. Des évolutions importantes ont également lieu durant cette période pour les EPCI : l'avènement de l'intercommunalité urbaine, les débats sur la réforme de la Taxe Professionnelle Unique, la diversification importante des champs d'intervention des communautés, et, enfin, une forte dynamique d'intercommunalisation. Cette dernière est illustrée par la création de près de 600 nouveaux groupements entre 2001 et 2008 sur le territoire national. Elle correspond surtout à un phénomène de rattrapage pour des régions restées un temps en retrait du mouvement.

Le panel des financeurs étudié s'est élargi, avec la prise en compte de l'évolution de la population (85 villes de plus de 10 000hab en 2008 contre 76 en 2003) et l'intégration d'un panel d'EPCI.

Soit un total de 124 budgets étudiés (85 budgets en 2003).

124 financeurs publics enquêtés en région Paca

	Alpes-de-Haute-Provence (04)	Hautes-Alpes (05)	Alpes-Maritimes (06)	Bouches-du-Rhône (13)	Var (83)	Vaucluse (84)	TOTAL
Etat ¹	-	-	-	-	-	-	1
Conseil régional	-	-	-	-	-	-	1
Conseils généraux	1	1	1	1	1	1	6
Villes (> 10 000 habitants)	2	2	19*	28	22**	12	85
EPCI (avec au moins une ville > 10 000 habitants)	2	1	5	8	7	7	31
TOTAL	5	4	25	37	30	20	124

*Dont la ville de La Trinité (moins de 10 000 habitants mais enquêtée en 2003)

**Dont la ville de Saint-Tropez (moins de 10 000 habitants mais en surclassement démographique)

Au total 16 000 dépenses ont été identifiées, pour un montant global de près de 1 milliard d'euros.

¹ Sont comptés dans les dépenses de l'Etat le budget de la DRAC PACA, les crédits centraux du Ministère de la Culture et de la Communication et de structures nationales déléguées.

Les supports de l'enquête

Concrètement, la collecte des données s'effectue dans une démarche exhaustive, sur la base des comptes administratifs et annexes 2008, et des entretiens avec les personnes ressources au sein des collectivités (notamment le service financier, le service du personnel, le service de l'enseignement et le service culturel). Certaines dépenses relevant d'autres politiques que celle de la culture sont également repérées, notamment pour des actions culturelles en milieu éducatif (budget éducation), pour la construction d'équipements culturels (budget aménagement)...

Une démarche de collecte des dépenses qui dépasse les frontières budgétaires

Les comptes administratifs des financeurs adoptés au plus tard avant fin juin de l'année qui suit l'exercice budgétaire concerné, puis déposés en préfecture pour un contrôle de légalité, constituent la base du travail de collecte. Ils traduisent les politiques dans le cadre légal de la comptabilité publique. Les dépenses culturelles réalisées sont ainsi lues et repérées à travers une nomenclature fonctionnelle, en l'occurrence la fonction 3 Culture. Toutefois, d'un financeur à l'autre, pour un même type de dépenses, la ventilation peut être détaillée finement entre sous-fonction ou globalisée dans la sous-fonction « services communs ». L'existence de budgets annexes a également été vérifiée. D'autre part, il n'y a pas d'homogénéité dans la présentation des comptes qui reflètent souvent l'organisation interne du financeur. Ainsi, selon l'organisation administrative et politique, le service des affaires culturelles n'a pas forcément une lisibilité complète des dépenses culturelles réalisées. Nous avons par exemple rencontré le cas d'une direction générale adjointe, d'un service uniquement porteur d'une action culturelle, ou encore d'un service mutualisé entre l'EPCI et la Ville siège.

La participation des acteurs

La constitution d'un Comité de pilotage, en amont du lancement de l'enquête, composé de représentants des différentes collectivités et de partenaires professionnels (syndicats, ARL, Commission régionale du film, opérateurs culturels, chercheurs), s'est donné pour objectif une participation plus active dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'enquête et ainsi d'envisager au mieux les possibilités d'exploitations ultérieures. Réunit à deux reprises en mars 2009 et janvier 2010, ces moments d'échanges ont permis notamment de consolider certains aspects, de suivre l'état d'avancement de l'enquête, son contexte et les traitements envisagés.

Ce comité fait place aujourd'hui à des groupes de travail plus restreints sur des approches thématiques.

La collaboration des financeurs enquêtés

De nombreuses sollicitations ont été nécessaires :

- Un courrier de présentation a été envoyé par voie postale en mai 2009, juste avant la date limite de dépôt des CA en préfecture, à l'attention des élus, du service culture et des finances. Un fichier de près de 300 contacts s'est constitué au fur et à mesure de l'identification des référents au sein des services concernés (ex : service finances, Direction générale des services, Direction des RH, Cabinet du Maire...).
- Relances téléphoniques et mails hebdomadaires, 8 rendez-vous.
- Déplacements en préfecture et sous-préfecture - récupération des comptes administratifs et annexes manquants.

Il est à souligner que les éléments demandés semblent avoir été mal cernés et que l'identification de ces données ait pu paraître compliquée à rassembler (organisation interne et temps requis). Néanmoins, il s'est fréquemment révélé que les documents nécessaires à notre travail étaient accessibles par le(s) service(s) concerné(s).

Pour les communes et EPCI, il s'agissait d'une première demande puisqu'elles n'avaient pas été sollicitées lors des éditions précédentes.

La collaboration des enquêtés a été indispensable pour connaître le détail des subventions allouées (nom du bénéficiaire et objet de la dépense) car les annexes de leur compte administratif comprennent un simple listing nominatif et par ordre alphabétique des bénéficiaires tous secteurs confondus.

Pour les CG, les dépenses culturelles sont fusionnées dans une fonction 3 regroupant Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et loisirs, qui n'est pas systématiquement détaillée.

La base d'information RIC et Internet sont les outils de recherche et d'identification des opérateurs culturels. La moitié d'entre eux ont toutefois été retrouvés dans les précédentes bases de données.

L'inscription transversale des interventions culturelles

La culture, par ses nombreux impacts sur la cohésion, l'identité et le développement économique d'un territoire est un secteur particulièrement propice à s'intégrer dans des actions de développement économique, de valorisation territoriale, de tourisme et de politique de la ville.

L'enquête en Paca, en relevant à la fois les dépenses culturelles inscrites en fonction 3 « Culture » mais également celles, lorsque cela était possible, fléchées dans d'autres politiques, permet de rendre compte de ce phénomène.

Cette investigation a ainsi permis de repérer une enveloppe globale de près de 30M€ notamment sur des politiques d'action économique, d'enseignement-formation etc... Le concours des services financiers et culturels a été primordial pour mener à bien ce repérage qui nécessiterait une expérimentation d'approfondissement à l'occasion de la prochaine édition de l'enquête.

La décision d'élargir le champ de l'enquête au-delà de l'inscription budgétaire en fonction 3 Culture a été prise par le Comité de pilotage de l'enquête.

Les investigations nécessaires à ce repérage ont été plus ou moins aisées en fonction de la position du service culturel dans l'organisation administrative et politique, et de leur collaboration.

30 M€ d'intervention indirecte repérés pour la culture

0,6M € pour les Départements
1,7M€ pour les EPCI
10 M€ pour la Région
16,6M € pour les Villes

Exemples de traitements en cours

Les utilisations de la base de données ainsi créée sont diverses.

Et peuvent couvrir une période d'exploitation très longue. Les résultats de l'édition 2003 ont été exploités jusqu'en 2008.

Ne serait-ce que le **repérage d'environ 6 000 opérateurs** permet une mise à jour importante du paysage culturel en Paca. Mise à jour utilisée en interne à l'Agence, dans la base d'information et de contact le RIC, et par ricochet pour un large public. Les secteurs artistiques de l'Agence également qui y découvrent de nouveaux venus (2 000 bénéficiaires repérés en SV).

Ce repérage est également utilisé par les financeurs enquêtés, exemple des CG avec l'élaboration des schémas d'éducation artistique, exemple d'une intercommunalité souhaitant élargir sa connaissance du terrain au-delà de son propre réseau d'acteurs soutenus.

Une autre utilisation essentielle de la base est le regard possible sur les **financements croisés**.

Autre exemple qui peut paraître anodin et pourtant. Au terme d'une année budgétaire exécutée, **un bilan de l'ensemble des dépenses réalisées** peut être très utile pour des responsables de service culturels, qui sont dans une réalité de gestion au quotidien ou qui n'ont pas forcément une lecture exhaustive des interventions de leur collectivité.

L'enquête leur permet également de **se positionner dans le panel**, lorsque nous analysons les différents profils de financeurs à partir du type d'interventions choisies (gestion directe, déléguée ou transferts/subventions), d'effort financier ou de filière soutenue.

Les restitutions sont multiples.

Les **monographies territoriales**, qui sont des documents rédigés et non divulgués.

Sur une Ville, un département, un EPCI, un territoire, un pays, un parc, Marseille Provence 2013...

Les **lectures pointues** sur un type de dépenses ou d'intervention (ex: dépenses hors fonction 3, affectation des dépenses de la Région par territoire départemental...).

Les **publications**.

Les **groupes de travail**, ex : syndicats du SV, tutelles de l'Arcade, groupe des EPCI le 23 juin prochain...

Exemple du travail d'analyse mené sur l'intercommunalité culturelle

= Analyse des comportements budgétaires des EPCI enquêtés pour la 1ère fois en région Paca.

Extrait :

"Il existe à ce jour relativement peu de travaux sur le sujet de l'intercommunalité culturelle, mais les études déjà réalisées font état de mêmes observations. Les disparités de comportement entre les EPCI rendent difficile toute considération générale sur le sujet. Cependant, toutes remarquent une montée en puissance de l'intercommunalité culturelle, de manière à la fois quantitative (de plus en plus de groupements agissent dans le domaine) et qualitative (les interventions culturelles sont plus importantes). Les trois quarts des intercommunalités françaises interviennent désormais en matière culturelle. La plupart des études soulignent également un engagement particulier de ces groupements sur certains équipements comme les bibliothèques ou les salles de spectacle. Trois domaines artistiques seraient privilégiés : la lecture publique, l'enseignement artistique et le spectacle vivant.

Mais qu'en est-il en région Paca ? Quel est le poids des EPCI dans les financements publics en région ? Quelle part de leur budget est consacrée aux dépenses culturelles ? Quelles sont leurs modalités d'intervention ? Quelles sont les filières culturelles particulièrement soutenues par les actions communautaires ?

Toutes ces questions trouveront des réponses dans ce document consacré à l'analyse des dépenses des EPCI, enquêtés pour la première fois dans le cadre de ce dispositif d'observation régional des financements publics de la culture."

Partenariat avec l'ARL Paca

Difficulté à définir le périmètre du secteur dans un objectif d'exhaustivité

L'objectif est pour l'Arcade de transmettre une collecte la plus exhaustive possible.

Les dépenses à transférer sont codées dans le secteur Livre et littérature avec l'appui de la double nomenclature bénéficiaire-action.

Cette sélection concerne les dépenses codées dans ce secteur à la fois au niveau du bénéficiaire mais également de l'action. En effet, un bénéficiaire relevant de ce secteur peut avoir reçu une aide pour une action codée dans un autre secteur culturel. Exemple d'une bibliothèque ayant reçu une subvention pour une exposition codée en arts visuels. Et inversement, un bénéficiaire relevant d'un autre secteur culturel peut avoir reçu une subvention pour une action relevant du secteur Livre. Exemple d'une association d'action culturelle type MJC ayant reçu une subvention pour une manifestation littéraire.

D'autre part, cette sélection concerne aussi bien les dépenses de transfert (subventions et fonds de concours) que les dépenses directes des financeurs enquêtés. Il s'agit dans ce cas pour les Conseils généraux des dépenses affectées aux bibliothèques départementales de prêt et pour les communes et EPCI des dépenses directes inscrites en sous-fonction 321 « bibliothèques et médiathèques ».

La sélection comprendra les dépenses codées à la fois en fonctionnement et en investissement.

Enfin, la sélection comporte également les dépenses intitulées « Hors fonction 3 ».

Un autre niveau, au-delà de ce transfert de données, consiste à transmettre tous les éléments pouvant accompagner l'utilisation de ces données.

Nos échanges vont ainsi se poursuivre sur une mise à disposition de méthodologies, de supports ainsi que des données complémentaires ; recensement de la population pour la construction d'indicateurs €/habitant, données budgétaires globales des financeurs (balance générale - mandats et titres émis), des données contextuelles et des données comparatives.